



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS 13 septembre 2021, 19 h, via TEAMS

Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée
3. Nomination d'une secrétaire ou d'un secrétaire d'assemblée
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des parents tenue le 14 septembre 2020
5. Reddition de compte :
 - a) Rapport annuel du CÉ (83 LIP)
6. Information sur le rôle du CÉ, sa composition, son fonctionnement, le nombre de représentants des parents à élire et la durée de leur mandat (42 et ss. LIP) : mandat de 2 ans
7. Information sur le rôle du comité de parents, sa composition, son fonctionnement, le nombre de représentants des parents à élire et la durée de leur mandat (189 et ss. LIP) : mandat d'un an
8. Information sur le pouvoir de l'assemblée générale des parents de mettre en place un organisme de participation des parents (OPP), son rôle, sa composition, son fonctionnement et nomination des membres (96 et ss. LIP) : mandat d'un an
9. Adoption de règles d'élection
10. Nomination d'un président d'élection et de deux scrutateurs d'élection (au besoin)
11. Élection de parents au CÉ (4 postes à combler)
 - 11.1 Élection de substitut(s) aux parents du CÉ (51.2 LIP)
12. Élection d'un parent du CÉ comme représentant au comité de parents (47 LIP) (Doit être choisi par les membres parents du CÉ)
 - 12.1 Élection d'un parent du CÉ comme représentant substitut au comité de parents (47 LIP)

13. Décision de former ou non un OPP (96 LIP)

Si oui, faire 13.1 à 13.4, si non, aller à 14.

13.1 Détermination du nom de l'OPP

13.2 Détermination de la composition de l'OPP

13.3 Détermination des règles de fonctionnement de l'OPP

13.4 Élection des membres de l'OPP

14. Information de la direction :

14.1 Projet éducatif

15. Levée de l'assemblée.

SUIVI : Convoquer la première assemblée du conseil d'établissement.